

# LES MESURES

POUR FAIRE FACE ENSEMBLE À LA CRISE

« La France a mis en place les réponses sanitaires, économiques, éducatives, d'emploi, de solidarité parmi les plus protectrices au monde » p.3



LA RÉPUBLIQUE  
**En Marche !**

# INTRODUCTION

« Nous avons tous un rôle à jouer dans cette guerre : ceux qui sont au front et qui sauvent des vies, et ceux qui sont à l'arrière, qui font tourner le pays ou qui empêchent la propagation du virus en restant chez eux »

**C'**est une course contre la montre et une guerre sanitaire que les Français mènent face à la pandémie du Covid-19. Nous avons tous un rôle à jouer dans cette guerre : ceux qui sont au front et qui sauvent des vies, et ceux qui sont à l'arrière, qui font tourner le pays ou qui empêchent la propagation du virus en restant chez eux.

Le Gouvernement a pris des mesures exceptionnelles pour répondre à la crise, avec deux principes directeurs. Le premier, c'est décider en transparence, en donnant jour après jour ce que l'on sait et ce que l'on ne sait pas. Le second, c'est d'appuyer chacune de nos décisions sur la science et ce que nous disent les autorités scientifiques et sanitaires. C'est pour cela que le président de la République, le Premier Ministre et le

ministre de la Santé et des Solidarités sont quotidiennement accompagnés par un comité d'experts scientifiques. Pour réussir, nous leur devons notre confiance et notre humilité.

La France et l'Europe ont mis en place les réponses sanitaires, économiques, éducatives, sociales et en matière de solidarité, parmi les plus protectrices au monde. La France est le pays qui presse l'Europe à agir, avec de l'aide pour nos entreprises et du matériel médical à la clé. Cela ne suffit pas et il nous faut continuer nos efforts. C'est pourquoi, quand d'autres font le choix de polémiquer, nous choisissons de nous mobiliser. Ce livret, qui recense près de 200 mesures prises dans notre pays pour répondre aux défis du Covid-19, témoigne de cette mobilisation française.

## LES MESURES POUR FAIRE FACE À LA CRISE

Le virus Covid-19 et le confinement .....	3
Nos héro(ine)s .....	4
Le déconfinement .....	5
Garantir la santé .....	7
Renforcer les solidarités .....	11
Protéger nos emplois .....	14
Soutenir notre économie et nos entreprises .....	17
Enseignement, recherche, culture : la Nation Apprenante .....	20
Démocratie, État de droit et justice .....	24
Lutte contre les violences conjugales .....	26
Transition écologique, agriculture, transports .....	28
L'Europe qui agit .....	30
Français de l'étranger .....	31

# La Covid-19



Les **coronavirus** sont une famille de virus susceptibles d'être à l'origine d'un large éventail de maladies. Chez l'être humain, ils provoquent des infections respiratoires, allant d'un rhume banal à une infection pulmonaire sévère pouvant mener à une détresse respiratoire aiguë.

Début janvier 2020, un nouveau coronavirus (SARS-CoV-2) a été découvert en Chine. Ce nouveau coronavirus a depuis provoqué une épidémie mondiale, appelée **Covid-19**.

Face au coronavirus, il existe 5 gestes barrières pour préserver notre santé et celle de notre entourage : rester chez soi, se laver très régulièrement les mains, tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter, saluer sans serrer la main, arrêter les embrassades. Un numéro vert répond 24h/24 et 7j/7 à nos questions : **0 800 130 000**

## Le confinement



Pour lutter contre la propagation du coronavirus Covid-19 et sauver des vies, le **confinement** est la meilleure solution. Les déplacements sont interdits sauf dans certains cas et uniquement à condition d'être munis d'une [attestation écrite](#) ou [numérique](#).

Le 28 avril 2020, le Premier ministre de la République française a annoncé le un plan de sortie du confinement que vous retrouverez en page 5.

Renoncer à sortir, à voir ses amis, à recevoir sa famille, à visiter des lieux touristiques sont autant de **sacrifices** que nous pouvons toutes et tous faire pour sauver des vies.

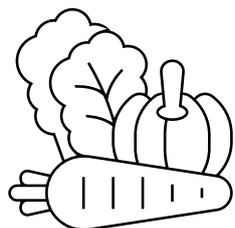
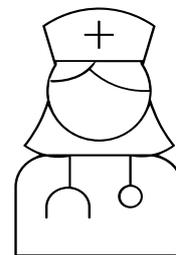
Pour rester actif, le ministère des Sports a mis en place une nouvelle web-application, [BougezChezVous](#), qui permet d'accomplir des objectifs en bénéficiant de rappels quotidiens, à l'horaire de son choix, ainsi que des conseils et contenus personnalisés.

>>

# Nos héro(ïne)s

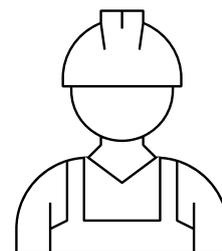
Face à cette crise, vous êtes des millions à être mobilisés.

● Les **soignants** sont en première ligne de ce combat contre le Covid-19 : infirmiers, médecins, généralistes et spécialistes, pharmaciens, membres du SAMU, aide-soignants, ambulanciers, personnels des EHPAD et administratifs, etc. Tous s'engagent sans relâche pour sauver des vies.



● **Celles et ceux qui nous permettent de continuer à nous alimenter** : agriculteurs, boulangers, bouchers, caissiers, livreurs, etc.

● **Celles et ceux qui font tourner le pays** : ouvriers, employés, personnels de la petite enfance, travailleurs sociaux, agents de la protection sociale, personnels d'entretien, journalistes, élus locaux, manutentionnaires, éboueurs, routiers, postiers, employés de banque, pompistes, techniciens des réseaux d'eau, d'électricité et de gaz, aides à domicile, personnel associatif et tant d'autres !



● **Celles et ceux qui nous protègent** : forces de l'ordre, pompiers, qui assurent notre sécurité au quotidien ainsi que le respect des règles de confinement. Ils continuent d'agir contre les violences conjugales et pour la protection des enfants en danger. Les militaires, également mobilisés pour l'opération Résilience.

● **Celles et ceux qui transmettent le savoir** : enseignants, professeurs, qui assurent l'éducation scolaire de nos enfants et qui emploient de nouvelles méthodes d'enseignement à distance et assurent au mieux les échéances dont l'examen du baccalauréat.



# Le déconfinement

Mardi 28 avril 2020, le Premier ministre a présenté devant l'Assemblée nationale la stratégie nationale de déconfinement. Les trois axes de la stratégie de déconfinement sont l'organisation de la vie des Français avec la circulation du virus, la nécessité de la progressivité, et la différenciation territoriale. La mise en œuvre du plan de déconfinement reposera sur un triptyque : protéger, tester, isoler.

## Santé

### ✓ Des masques pour toutes et tous

La France reçoit près de 100 millions de masques sanitaires par semaine et près de 20 millions de masques grand public lavables à compter de mai. Nous produirons 20 millions de masques sanitaires chaque semaine d'ici la fin mai et 17 millions de masques textiles au 11 mai. Les préfets et les départements seront en charge de la répartition. Les masques pourront être achetés en pharmacie, dans les mairies, les supermarchés ou chez les buralistes.

### ✓ 50% du coût des masques commandés par les collectivités assuré par l'État

### ✓ 700 000 tests virologiques par semaine après le 11 mai

Les personnes testées positives devront se confiner chez elles ou dans un hôtel mis à disposition, leur entourage sera testé et isolé.

### ✓ 100% des tests pris en charge par l'Assurance Maladie

## Éducation

### ✓ Réouverture des crèches

Il y aura 10 enfants maximum par groupe et les enfants des personnels soignants seront prioritaires.

### ✓ Port du masque obligatoire pour les professionnels de la petite enfance

### ✓ Réouverture partielle et progressive des écoles maternelles, primaires et collèges sur la base du volontariat des parents

Les écoles rouvriront le 11 mai, le 18 mai pour les 6e et 5e. Les masques seront obligatoires pour les personnels et pour les collégiens, et une décision concernant la réouverture des lycées sera prise fin mai.

### ✓ Les universités rouvriront après l'été

## Travail

### ✓ Réouverture autorisée des entreprises

Les mesures de distanciation sociale devront être respectées et le télétravail doit être maintenu au moins 3 semaines après le 11 mai.

### ✓ Dispositif d'activité partielle poursuivi jusqu'au 1er juin

## Commerces

### ✓ Réouverture des commerces à partir du 11 mai, sauf grands centres commerciaux

Les mesures de distanciations sociales devront être respectées

### ✓ Éventuelle réouverture des bars, cafés et restaurants annoncée le 2 juin

### ✓ Marchés autorisés sauf si décision contraire du maire ou du préfet

## Sports

### ✓ Le sport est interdit dans les lieux collectifs et couverts

Les mesures de distanciation sociale devront être respectées et les sports professionnels pour la saison 2019-2020 sont terminés.

## Transports

### ✓ Port du masque obligatoire dans les transports en commun

Cela concerne les bus scolaires - où sont condamnés un siège sur deux - les taxis et VTC.

### ✓ Augmentation de l'offre de transports urbains

La RATP assurera 70% du trafic et 1 siège sur 2 sera condamné.

### ✓ Les déplacements au-delà de 100 km à partir du domicile sont interdits, sauf motif professionnel ou familial impérieux

## Rassemblements

### ✓ Rassemblements publics ou privés limités à 10 personnes

Les grands rassemblements supérieurs à 5000 personnes sont interdits jusqu'en septembre.

### ✓ Les lieux de culte resteront ouverts, sans cérémonie religieuse avant le 2 juin

### ✓ Réouverture autorisée des médiathèques et des petits musées

Les cinémas, grandes salles de spectacle et grands musées resteront fermés.

# Garantir la santé

Au regard du contexte épidémique en France, le Parlement a adopté la **loi d'urgence sanitaire** le 23 mars 2020. Ce dispositif exceptionnel permet de renforcer la sécurité sanitaire et lutter contre la propagation du Covid-19 sur notre territoire.

## Renforcer nos moyens

### ✓ **Commandes et livraison de masques**

2 milliards de masques ont été commandés et ceux en stock continuent d'être livrés en priorité aux pharmacies et aux personnels soignants.

### ✓ **Un plan massif d'investissement post-crise**

Emmanuel Macron a annoncé la mise en place d'un « plan massif d'investissement et de revalorisation de l'ensemble des carrières » pour l'hôpital, une fois la crise du Covid-19 passée.

### ✓ **Mobilisation des crédits du plan d'investissement dans les compétences (PIC) pour les hôpitaux**

Pour accompagner efficacement les établissements de santé des régions Grand Est et Île-de-France, une enveloppe de 11 millions d'euros est débloquée pour venir en aide aux élèves-infirmiers et élèves aides-soignants appelés en renfort auprès du personnel soignant.

### ✓ **Soins obstétricaux adaptés**

Mise en place d'outils de télémédecine pour assurer la continuité du suivi des femmes enceintes et des mères par les sages-femmes.

### ✓ **Création d'un consortium industriel français pour la production de respirateurs**

10 000 respirateurs seront produits d'ici mi-mai.

### ✓ **4 milliards d'euros de dotation à Santé Publique France**

Une dotation exceptionnelle pour passer des commandes en médicaments, respirateurs et masques.

### ✓ **L'armée mobilisée**

L'opération Résilience permet de mobiliser un avion médicalisé, de prendre en charge des patients et de déployer des bâtiments de la Marine nationale. Le ministère des Armées a aussi mis à disposition cinq millions de masques chirurgicaux.

## Personnel soignant

✓ **Reconnaissance du Covid-19 comme maladie professionnelle pour le personnel soignant**

✓ **Mobilisation générale des personnels de santé**

Les étudiants et les retraités [peuvent soutenir le personnel hospitalier](#).  
40 000 personnes se sont déjà engagées.

✓ **Mobilisation des taxis et des hôtels**

Ils serviront au logement et aux déplacements des personnels soignants partout où l'urgence l'exige.

✓ **Mise à disposition de locations**

8 000 personnes ont mis à disposition leur logement pour les soignants sur [la plateforme Appart Solidaires](#), en partenariat avec AirBnb.

## Grand Âge

✓ **Visites autorisées dans les EHPAD**

Ces visites sont possibles quand la situation épidémique le permet, à la demande d'un résident, après signature d'une charte de responsabilité par les familles, de deux personnes maximum et sans contact physique.

✓ **La téléconsultation par téléphone autorisée dans certains cas**

Des consultations réservées aux patients sans moyens vidéos, atteints ou suspectés du covid-19, ou bien en affection de longue durée ou âgés de plus de 70 ans. Consultations prises en charge comme les autres téléconsultations dans le cadre de la crise sanitaire.

✓ **Majoration des heures supplémentaires pour les soignants**

✓ **Ouverture des dispositifs d'aides publiques aux libéraux de santé**

Ils bénéficieront d'indemnités journalières spécifiques, pourront bénéficier du report des échéances sociales et fiscales et seront éligibles aux nouvelles modalités de l'activité partielle pour leurs salaires.

✓ **Mobilisation des hôpitaux d'instruction des armées**

Ces infrastructures pourront recevoir des patients afin de soulager les hôpitaux publics.

✓ **Campagne de dépistage dans les EHPAD**

Une vaste opération de dépistage est lancée pour les personnes âgées, les personnes handicapées les plus fragiles et les professionnels qui les accompagnent.

✓ **Renforcement dans la réponse sanitaire dans les EHPAD**

Mise en place d'une hotline d'astreinte sanitaire accessible aux établissements et définition d'un parcours d'hospitalisation des personnes âgées.

# Renforcer les solidarités

Nous sortirons de cette crise par plus de solidarité. Alors que le Gouvernement innove pour apporter une solution à chacun et aider les plus fragiles, chacun peut s'engager et participer à l'effort collectif.

## Renforcer notre modèle social

### ✓ Aide exceptionnelle aux plus modestes

Le 15 mai 2020, 150 euros seront versés par ménage au RSA ou à l'allocation de solidarité spécifique (ASS), et 100 euros supplémentaires par enfant aux bénéficiaires. Toutes les familles qui ne sont ni éligibles au RSA, ni à l'ASS, mais éligibles aux allocations logement (APL) recevront une prime de 100 euros. Les bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé qui touchent les APL seront également concernés. Cette aide bénéficiera à 4 millions de foyers dont 5 millions d'enfants.

### ✓ Prime exceptionnelle aux agents de la fonction publique d'État et territoriaux

Une prime jusqu'à 1000 euros défiscalisée pour les agents de la fonction publique d'État ayant dû faire face à un surcroît d'activité pendant la période d'état d'urgence sanitaire, en présentiel ou en télétravail. Les exécutifs-employeurs territoriaux pourront également décider le versement de cette même prime de 1000 euros défiscalisés pour les agents publics de la fonction publique territoriale. Elle concernera les agents de leurs collectivités ayant fait face à un surcroît d'activité.

### ✓ Prime exceptionnelle pour les personnels soignants

Tous les agents travaillant à l'hôpital dans la trentaine de départements les plus touchés par l'épidémie recevront une prime de 1500€, versée quel que soit le statut ou le métier considéré. Dans les autres départements, les agents ayant travaillé dans les services COVID+ des 108 hôpitaux de référence percevront également la prime de 1500€. Les agents des autres services percevront une prime de 500€. Une prime exceptionnelle sera également versée aux professionnels du médico-social, notamment des EHPAD.

### ✓ Mobilisation générale des solidarités

La plateforme [jeveuxaider.gouv.fr](https://jeveuxaider.gouv.fr) permet de donner du temps pour aider des associations. Chacun peut s'y inscrire pour distribuer des repas aux plus démunis, garder des enfants de soignants, appeler des personnes fragiles ou isolées, ou faire les courses pour des voisins âgés. Fin mars, 250 000 Français avaient rejoint cette Réserve civique.

### ✓ Plan de soutien d'urgence de 39M€ pour l'aide alimentaire

## ✓ **Ouverture du fonds de solidarités aux retraités**

Les personnes qui touchent une petite retraite et qui travaillent en même temps à leur compte pour compléter leurs revenus sont maintenant éligibles au Fonds de solidarité. Ils pourront demander une aide dans quelques jours sur <http://impots.gouv.fr>

## ✓ **Aides aux jeunes de moins de 25 ans**

L'État s'engage pour protéger nos concitoyens les plus fragiles. 800 000 jeunes de moins de 25 ans, en situation « précaire ou modeste », recevront en juin une aide exceptionnelle de 200€.

## ✓ **Réserve sociale**

Constitution d'une Réserve sociale composée de 40 000 étudiants volontaires pour aider les foyers pour enfants, établissements pour personnes handicapées ou maisons de retraite.

## ✓ **Soutien psychologique : un numéro vert**

Un dispositif national grand public de soutien psychologique est déployé pour les personnes qui en auraient besoin pour les aider à mieux faire face au confinement et aux angoisses relatives au coronavirus à partir du numéro vert : **0 800 130 000**

## ✓ **Versement des aides sociales**

Le versement des aides sociales de la Caisse des allocations familiales (CAF) sera assuré avec un renouvellement automatique même en cas d'absence de déclaration trimestrielle.

## ✓ **Versement anticipé des prestations sociales**

Le Gouvernement a décidé le versement anticipé par les CAF et caisses de MSA des prestations sociales qu'elles gèrent, afin qu'elles soient disponibles sur le compte bancaire de tous les allocataires concernés dès le 4 avril 2020. Cette décision s'applique à l'ensemble des allocations et prestations versées par ces organismes : minima sociaux (RSA, allocation adulte handicapé, etc.), prime d'activité, aides personnelles au logement, allocations familiales.

## ✓ **Maintien et renforcement de l'aide alimentaire**

Les dons et la collecte de denrées alimentaires sont élargis à toutes les associations et plus aux seules associations habilitées. Les dispositifs de soutien à l'activité des entreprises seront ouverts aux associations et notamment aux associations d'aide alimentaire.

## ✓ **Les droits à l'AME sont prolongés de 3 mois automatiquement**

Pour les personnes dont les droits à l'AME arrivent à échéance entre le 12 mars et le 31 juillet 2020, ces droits à l'AME sont prolongés de 3 mois automatiquement, à compter de leur date d'échéance.

## Territoires et logement

### ✓ Réforme des APL suspendue

La réforme des aides personnalisées au logement (APL) est reportée.

### ✓ Trêve hivernale décalée

Elle est repoussée de deux mois, jusqu'au 31 mai 2020

### ✓ Poursuite des acquisitions immobilières

Les actes notariés peuvent être signés à distance pendant l'urgence sanitaire.

### ✓ Chèques-services pour les sans-abris

Un budget de 15 millions d'euros est débloqué pour venir en aide à 60 000 personnes ayant des difficultés d'accès aux aides alimentaires.

### ✓ Souplesse accordée pour les collectivités territoriales

Les collectivités n'ayant pas pu délibérer sur leur budget pourront continuer à verser des subventions aux associations.

### ✓ Renforcement des pouvoirs des exécutifs locaux

Ceux-ci pourront permettre la continuité de l'action publique sans être obligé de réunir physiquement les assemblées délibérantes.

### ✓ Mise à l'abri des plus démunis

170 000 personnes sont mises à l'abri tous les soirs dans des structures d'hébergement. 50 millions d'euros mobilisés et réquisition de 7600 places d'hôtel supplémentaires pour héberger des sans-abris. Ouverture de 59 centres d'abri pour les sans domicile fixe atteints du Covid-19 mais ne nécessitant pas d'être hospitalisés.

## Enfance

### ✓ **Continuité du service 119 – Enfance en danger**

Mise en place d'un formulaire en ligne afin de faciliter la saisie du 119 et lancement d'une campagne grand public à la télévision, la radio et sur le web pour alerter sur les risques de maltraitements sur enfant pendant la période de confinement.

### ✓ **Soutien des assistant(e)s maternels**

Ils pourront, à titre exceptionnel et temporaire, accueillir plus d'enfants.

### ✓ **Permances dans les tribunaux pour enfants**

Des mesures pourront être prises pour les enfants exposés à une situation de danger.

### ✓ **Internats ouverts**

Maintien de l'ouverture des internats, les professionnels de ces établissements bénéficiant de l'accès aux modes de garde d'enfants.

### ✓ **Aide à la prévention des addictions des adolescents**

Mise en place d'un dispositif pour répondre aux questions des professionnels de la protection de l'enfance qui font face à des situations exacerbées en cette période de confinement.

### ✓ **Soutien aux travailleurs de la protection de l'enfance**

A l'instar du personnel soignant, les pères et mères exerçant dans le secteur de la protection de l'enfance peuvent bénéficier de la continuité de l'accueil de leurs enfants dans les crèches et dans les écoles.

### ✓ **Matériel informatique pour l'Aide sociale à l'enfance**

Un grand appel aux entreprises a été lancé pour qu'ils aident les structures d'accueil à s'équiper en matériel informatique nécessaire à l'enseignement à distance.

## Handicap

### ✓ **Ouverture de la plateforme [solidaires-handicap.fr](https://solidaires-handicap.fr)**

Elle permet aux personnes en situation de handicap/aidants de trouver des solutions près de chez eux, aux organismes de proposer leurs services et aux volontaires de proposer une aide.

### ✓ **Prorogation pour les bénéficiaires en fin de droit pour l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)**

### ✓ **Garde d'enfants handicapés**

Prise en charge prioritaire par la Sécurité Sociale quel que soit l'âge de l'enfant.

### ✓ **Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)**

Un nouveau fonctionnement permet de prendre des décisions urgentes si nécessaire.

### ✓ **Centres 15 sensibilisés**

Les opérateurs du numéro d'urgence ont été formés pour tenir compte de la fragilité particulière des personnes polyhandicapées qui souhaiteraient les joindre et pour mieux accompagner leurs proches.

### ✓ **Renforcement des accueils téléphoniques**

Les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) ont renforcé leurs accueils téléphoniques, organisent un suivi à distance des demandes selon le moyen le plus adapté à chaque situation et mettent en œuvre un circuit de traitement court pour accompagner les situations de retour au domicile.

### ✓ **Renforcement du service Autisme Info**

Avec un nombre d'appels multiplié par 4 depuis le début de la période de confinement, l'effectif a été renforcé pour le site web [autismeinfoservice.fr](https://autismeinfoservice.fr) et le numéro joignable 0800 71 40 40.



### ✓ **Mises en place de solutions de répit pour les familles en situation de handicap**

Des organisations gestionnaires assurent le relayage à domicile mais aussi des séjours en internat en cas de grandes difficultés.

### ✓ **Accompagnement à distance aux adultes autistes isolés**

Pour affronter les difficultés liées au confinement, les adultes isolés peuvent [s'inscrire ici](#) et être recontacté par un professionnel de leur choix.

# Protéger nos emplois

L'épidémie aura un impact majeur sur l'économie mondiale.

La France a mis en œuvre une série de mesures parmi les plus complètes au monde pour répondre à ces défis et éviter un maximum de licenciements.

## ✓ **Chômage partiel : une compensation prise en charge par l'État**

L'État prend à sa charge l'intégralité de l'indemnisation des salariés placés en chômage partiel. Fin avril, plus de 12,1 millions de personnes bénéficient de ce dispositif, le plus généreux et le plus efficace en Europe. Accédez à la plateforme ici.

## ✓ **Mécanisme du chômage partiel étendu à de nouvelles professions**

Cela concerne par exemple les assistantes maternelles, employés à domicile, intérimaires, VRP, sécurisation pour les cadres. Le chômage partiel avait déjà été ouvert à des entreprises qui en étaient exclues, comme la RATP ou la SNCF ainsi qu'aux employés de sociétés étrangères (EasyJet et ses 1700 salariés par exemple).

## ✓ **Un arrêt de travail adapté**

Les parents d'enfants de moins de 16 ans ne pouvant pas télétravailler, les femmes enceintes atteignant le troisième trimestre de grossesse, les personnes vulnérables ou fragiles ont désormais le droit à un arrêt maladie adapté. Fin mars, plus d'1 million de personnes en bénéficiaient déjà.

## ✓ **Prolongation des allocations chômage**

Prolongation des allocations pour les personnes arrivant en fin de droits et suspension de toute radiation. La période de confinement sera neutralisée dans le calcul des droits.

## ✓ **Suspension du jour de carence**

Le jour de carence est suspendu pour les salariés et fonctionnaires en arrêt maladie.

## **Lancement de la plateforme MobilisationEmploi**

Avec Pôle Emploi, le gouvernement lance une plateforme de recrutement dans des secteurs qui ont besoin de main d'œuvre, tout en respectant les mesures de protection des salariés contre le Covid-19.

## ✓ **Des procédures collectives facilitées**

Assouplissement des règles concernant l'intéressement, la désignation des conseillers prudhomaux et les procédures collectives.

## ✓ **Accords pour les congés payés**

Délais réduits pour qu'un accord d'entreprise ou de branche soit trouvé concernant la possibilité pour les employeurs d'imposer à leurs salariés une semaine de congés payés face à une réduction d'activité.

## ✓ **Aides aux Organismes de formation et aux Centre de formations des apprentis (CFA)**

Mise à disposition gratuite d'[outils et de contenus pédagogiques à distance](#).

## ✓ **Réforme de l'assurance-chômage**

L'entrée en vigueur des nouvelles règles est décalée au 1er septembre 2020.

## ✓ **Prise en charge par l'État des formations en activité partielle**

L'État prendra en charge à 100% des coûts pédagogiques de la formation de salariés en activité partielle.

## ✓ **Simplicité et clarté des démarches du chômage partiel pour les entreprises :**

30 jours pour déposer la demande, avec effet rétroactif + acceptation tacite de la demande en l'absence de réponse au bout de 48h, paiement en une dizaine de jours.

## ✓ **Éviter les licenciements : dérogation possible aux règles fixant la durée du travail**

En lien avec les partenaires sociaux et dans les secteurs en tension qui seront précisés par décret, possibilité de travailler le dimanche sur le principe du volontariat ; travailler 48 et non plus 44h par semaine en moyenne sur 12 semaines, voire, de façon exceptionnelle, travailler jusqu'à 60 heures par semaine, en respectant les temps de repos qui sont de 11h aujourd'hui et qui par décrets permettront de passer à 9h dans certains secteurs sous tension et dans un temps limité. Une majoration des heures supplémentaires sera possible dès la 36ème heure de travail.

## ✓ **Droit à l'indemnisation chômage pour les personnes ayant démissionné de leur emploi**

Ces droits seront accessibles aux personnes ayant démissionné avant le 17 mars et se trouvant dans les cas où le nouvel employeur a mis fin au contrat dans un délai de 65 jours à compter du 1er mars, ou si l'embauche effective n'a pas pu avoir lieu (et que la personne dispose d'une promesse d'embauche ou, à défaut, d'une attestation de son employeur justifiant le report de l'embauche).

# Soutenir notre économie et nos entreprises

Le Gouvernement a mis en place une réponse économique immédiate et massive face à la crise. Il s'agit à la fois d'apporter des solutions d'urgence aux entreprises et de soutenir l'activité.

## ✓ Solidarité pour les entrepreneurs, commerçants, artisans

Création d'un [fonds de solidarité](#) doté de 7 milliards d'euros pour compenser la baisse d'activité. Les TPE qui ont fermé ou ont connu une perte de chiffre d'affaires de plus de 50% peuvent bénéficier d'une aide de 1 500 euros, et jusqu'à 5000€ maximum pour éviter les faillites des plus petites entreprises. Au 24 avril, plus d'un million d'entreprises avaient sollicité le Fonds de solidarité.

## ✓ 300 milliards d'euros de garanties de l'État pour les prêts bancaires aux entreprises

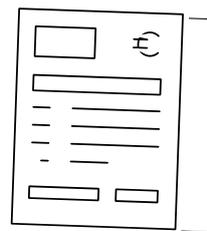
Des [prêts pour toutes les entreprises](#), pouvant atteindre 25% de leur chiffre d'affaire.

## ✓ Hausse du dispositif de report de charges fiscales et sociales

Un dispositif désormais porté à 42 milliard d'euros : les entreprises en difficulté pourront en bénéficier sur [simple demande aux services des impôts](#). Un tiers des PME de plus de 50 salariés ont déjà reporté leurs charges fiscales et sociales pour le mois d'avril, cela représente près de 4,5 milliards d'euros.

## ✓ Report des remboursements de crédit des entreprises

Les entreprises pourront demander un report de leurs échéances bancaires, jusqu'à six mois et sans frais.



## ✓ Remise d'impôts directs

Dispositif spécial pour les sociétés menacées de disparition, après examen individualisé avec les services fiscaux.

## ✓ Suspension des factures de gaz, d'électricité et loyers d'entreprises

Elles sont suspendues pour la durée nécessaire. Des locataires qui se retrouveraient en difficulté pour payer leur loyer dans le contexte de l'épidémie peuvent contacter le 0805 16 00 75.

## ✓ Révision des pénalités de retard

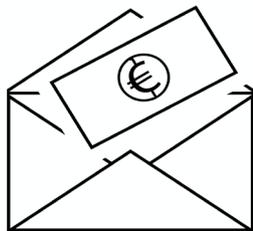
La reconnaissance de l'épidémie comme cas de force majeure permettra aux entreprises qui exécutent des contrats publics de ne pas subir de pénalités de retard.

## ✓ Réaménagement de la dette chez BPI France

Les clients, sur [demande motivée](#), pourront bénéficier de ce réaménagement.

## ✓ Déclaration de revenus 2019 à partir du 20 avril

La période durant laquelle les Français pourront déclarer leurs revenus pour l'année 2019 est décalée et ouvrira le 20 avril.



## ✓ Une nouvelle prime « Macron »

Les entreprises peuvent verser jusqu'au 31 décembre une prime sans charges et sans impôts de 1 000 euros aux salariés qui travaillent sur le terrain.

## ✓ Déductibilité de la TVA pour les entreprises fabricant ou important du matériel sanitaire et qui en font dons

## ✓ Médiation du crédit pour le rééchelonnement des crédits bancaires

La Médiation du crédit, qui vient en aide à toute entreprise qui rencontre des difficultés avec un ou plusieurs établissements financiers (banques, crédit bailleurs, sociétés d'affacturage, assureurs-crédit, etc.), est disponible en ligne sur leur site internet.

## ✓ Médiateur des entreprises en cas de conflit

La Médiation des entreprises est disponible en ligne : elle permet la saisine d'un médiateur pour tout différend lié à l'exécution d'un contrat de droit privé, y compris tacite, ou d'une commande publique

## ✓ Plan de soutien aux entreprises françaises exportatrices

Les assurances-prospection en cours d'exécution seront prolongées d'un an, une capacité de de 2 milliards d'euros sera apportée à l'assurance-crédit export de court terme et l'accompagnement et l'information par les opérateurs de la Team France Export sont renforcés. [Voir toutes les mesures ici.](#)

## ✓ Suspension des contrôles fiscaux

Les contrôles fiscaux en cours seront suspendus. Il n'y aura pas de nouveaux contrôles pendant la période de confinement dans les secteurs « à l'arrêt » comme la restauration.

## ✓ 20 milliards d'euros pour recapitaliser les entreprises en difficulté

L'État actionnaire pourra soutenir en capital les entreprises publiques et privées qui en auraient besoin.

## ✓ Annulation des charges dans les secteurs les plus en difficulté

750 millions d'euros de charges ont déjà été reportés dans des secteurs comme la restauration et l'hôtellerie. Le Gouvernement devrait annuler ces charges.

## ✓ Annulation des charges sociales des petites entreprises de moins de 10 salariés ayant dû fermer sur décision administrative durant le confinement

### Numérique et start-ups

## ✓ Plan d'urgence de 4 milliards d'euros pour les start-ups

Il contient un fonds pour financer des bridges (des rallonges) entre deux levées de fonds, des prêts de trésorerie garantis par l'État, le remboursement accéléré par l'État des crédits d'impôt sur les sociétés restituables en 2020 et le versement accéléré des aides à l'innovation du Programme d'investissement d'avenir (PIA).

## ✓ Accompagnement des citoyens dans leurs démarches en ligne

Lancement de la plateforme [solidarite-numerique.fr](https://solidarite-numerique.fr) et d'un numéro dédié : 01 70 77 23 72

## ✓ Livraisons à domicile adaptées

La livraison sans contact est systématisée.

## ✓ Soutenabilité du réseau Internet

Liaison régulière avec l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP) pour veiller au bon fonctionnement du web.

## Tourisme

### ✓ Accès au fond de solidarité élargi aux entreprises du secteur

Le fonds de solidarité est ouvert jusqu'à fin 2020 et élargi aux entreprises de plus grandes tailles (20 salariés, 2 millions de chiffre d'affaires). L'aide pourra aller jusqu'à 10 000 euros.

### ✓ Exonération des cotisations patronales de juin

Ces exonérations seront prolongées tant que la fermeture durera.

### ✓ Recours à l'activité partielle prolongée jusqu'à fin 2020

Les entreprises du tourisme pourront continuer de recourir au chômage partiel dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui au moins jusqu'à fin septembre 2020. Au-delà, le chômage partiel leur restera ouvert si leur activité reprend trop lentement.

### ✓ Propositions de crédits de salaires aux entreprises

Un crédit de cotisation des salaires depuis février sera proposé aux entreprises du secteur. Cette mesure représente 2 milliards d'euros d'aides directes au secteur.

### ✓ Plus de moyens pour BPI France

L'enveloppe financière pour le tourisme de BPI France passe de 250 millions à 1 milliard d'euros.

### ✓ Aménagement de l'utilisation des tickets restaurants

Le plafond journalier des tickets restaurant sera doublé, à 38 euros, et leur utilisation sera autorisée les week-ends et jours fériés, jusqu'à fin 2020.

### ✓ Création d'un guichet unique numérique

Une plateforme spéciale, [plan-tourisme.fr](http://plan-tourisme.fr), a été mise en place pour permettre à chaque entreprise d'identifier les différentes aides dont elle peut bénéficier.

### ✓ Dispositifs de prêt renforcés

Les prêts garantis par l'Etat au secteur du tourisme, qui représentent actuellement 6,2 milliards d'euros, seront renforcés par un « prêt garanti Etat saison ». Son plafond sera relevé et pourra atteindre les trois meilleurs mois de chiffre d'affaires de l'année précédente.

### ✓ Engagement des banques pour des reports de mensualités

L'Etat a demandé aux banques de systématiquement proposer aux PME du secteur un report des mensualités de tout leur prêt sur 12 mois, plutôt que sur 6 mois, comme le prévoit le dispositif aujourd'hui.

# Enseignement, recherche et culture: la Nation Apprenante

À la suite de la fermeture des crèches, des établissements scolaires et des universités, l'Éducation nationale a mis en place l'initiative numérique Nation Apprenante.

## Éducation nationale

### ✓ Modification des épreuves du Baccalauréat et du Brevet

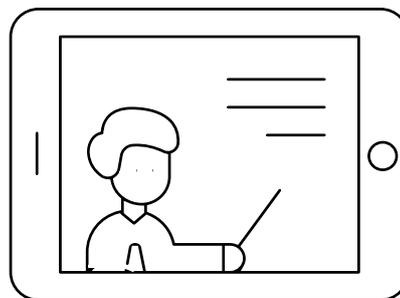
L'ensemble des épreuves sont validées par la note obtenue dans les disciplines concernées durant les trois trimestres de l'année à l'exception des notes obtenues pendant la durée du confinement. Pour le baccalauréat, les candidats ayant obtenu entre 8 et 9,9 pourront passer des oraux de rattrapage dans les conditions actuelles. Les candidats n'ayant pas obtenu leur baccalauréat en juin pourront se présenter à la session de septembre tout comme les candidats libres. Un jury d'examen des livrets arrêtera les notes définitives en veillant à l'équité entre candidats. Les coefficients des disciplines de chaque filière resteront identiques. Les mentions sont maintenues.

### ✓ Initiative Nation Apprenante

Mise à disposition des professeurs, des élèves et de leurs familles de programmes de qualité à la télévision, la radio et la presse en lien avec les programmes scolaires.

### ✓ Modification des épreuves de BEP, CAP et de bac professionnel

Les épreuves seront validées sur la base du contrôle en cours de formation déjà passées et du livret scolaire. Un jury d'examen des livrets arrêtera les notes définitives en veillant à l'équité entre candidats.



### ✓ « Ma Classe à la Maison »

Ouverture du [service à distance du Cned](#) aux académies françaises.

### ✓ Cellules téléphoniques

Mise en place de [lignes d'appel pour répondre aux familles](#) et mettre en œuvre la continuité pédagogique dans chaque académie.

## ✓ **Limitation des fermetures d'école**

Pour préparer au mieux la rentrée, aucune fermeture de classe en milieu rural sans l'accord du maire, et un juste équilibre ouverture/fermeture en milieu urbain.

## Enseignement supérieur

### ✓ **Prise en charge des loyers d'étudiants ayant quitté un logement géré par les CROUS**

Les étudiants n'auront à payer aucun loyer pour le mois d'avril.

### ✓ **10 millions d'euros supplémentaires**

Déblocage d'un budget dédié aux aides spécifiques d'urgence attribuées par les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS).

### ✓ **Versement des bourses sur critères sociaux**

Elles continueront d'être versées aux étudiants pendant la période nécessaire.

### ✓ **Nouvelle utilisation du budget de la Contribution de vie étudiante et de campus (CECV)**

Les 139 millions d'euros du budget seront redirigés vers la satisfaction des besoins alimentaires, le financement d'outils informatiques et le soutien financier des étudiants.

## ✓ **Service de garde par région**

La garde d'enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire est facilitée.

### ✓ **Paiement des vacataires des Établissements Enseignement Supérieur (ESR)**

Ils sont pleinement mobilisés en cette période et continueront à être payés sous forme d'acompte, jusqu'à 100% de leur rémunération habituelle.

### ✓ **Report des examens nationaux et des concours**

Les examens prévus d'ici au 5 avril 2020 sont reportés à une date ultérieure.

### ✓ **Déplafonnement de l'utilisation des fonds de solidarité étudiants**

Les établissements disposant d'un fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) pourront l'utiliser afin d'octroyer des aides financières aux étudiants au-delà du plafond actuel fixé à 30%.

## Recherche

### ✓ Recherche sur le Covid-19

Un budget supplémentaire de 8 millions d'euros est alloué à la recherche sur le virus, et un fonds d'urgence de 50 millions d'euros est mis en place pour trouver de nouveaux moyens de lutter.

### ✓ Recherche scientifique

Mobilisation de 5 milliards d'euros supplémentaires pour la recherche dans les 10 prochaines années, portant à 20 milliards l'enveloppe totale. C'est un effort inédit depuis la période de l'après-guerre.

## Culture

### ✓ Ouverture du fonds de solidarité pour les TPE aux entreprises du secteur culturel

### ✓ Prolongation des droits des artistes et techniciens intermittents

Les droits sont prolongés d'une année au-delà des 6 mois où leur activité aura été impossible ou très dégradée, soit jusqu'à fin août 2021.

### ✓ Fonds d'indemnisation pour les tournages annulés

Création d'un fonds d'indemnisation public pour les tournages annulés et dans l'incapacité de reprendre, le secteur n'étant pas assuré contre les pandémies.

### ✓ Nouvelles aides pour la musique et les festivals

Création d'un «fonds festival» (musique, danse, théâtre, cirque, cinéma), en lien avec les collectivités territoriales. Le Centre national de la musique, créé en 2020, bénéficiera d'une enveloppe de 50 millions d'euros pour accompagner les acteurs de la musique.

### ✓ Exonération des cotisations pour les artistes-auteurs

Les artistes-auteurs auront droit à une exonération de leurs cotisations pendant quatre mois. Les artistes pourront se faire rembourser des loyers et seront aidés par un fonds de soutien.

### ✓ Un grand programme de commandes publiques

Lancement d'un grand programme de commandes publiques visant notamment les jeunes créateurs, avec l'ambition d'inventer une saison hors norme et d'aller chercher les publics parfois oubliés du monde de la culture.

## ✓ **Renforcement de l'éducation artistique et culturelle**

Pour le président de la République, il faut utiliser cette période pour faire une révolution de l'éducation à la culture et organiser le temps de l'école différemment. Emmanuel Macron a insisté que les écoles qui vont rouvrir auront besoin d'intermittents ces prochaines semaines et c'est à ce titre qu'une plateforme pour mettre en relation les artistes et l'Education nationale sera prochainement dévoilée.

## ✓ **Lancement de #CultureChezNous**

Le ministère de la Culture a mis en place [un portail](#) pour accéder à des jeux, des livres numériques, des documentaires, des opéras en streaming, ou encore des expositions virtuelles.

## ✓ **Mise en place de cellules par secteur culturel pour pallier les difficultés**

## ✓ **22 millions d'euros pour les pôles culturels les plus touchés par la crise**

Les aides visent les secteurs du spectacle, durement touchés par l'épidémie suite à l'annulation de nombreux concerts, spectacles et festivals.

## ✓ **Les intermittents du spectacle protégés**

Pour ceux qui arrivent en fin de droits, nous reportons cette échéance à la fin de la période de confinement, et cette dernière sera neutralisée dans le calcul des droits (les 507 heures sur 12 mois).

## ✓ **Création d'un dispositif d'accompagnement pour les organisateurs de festivals**

Ce dispositif a vocation à recenser les besoins et à apporter une réponse adaptée à chaque situation en s'adressant à [festivals-covid19@culture.gouv.fr](mailto:festivals-covid19@culture.gouv.fr)

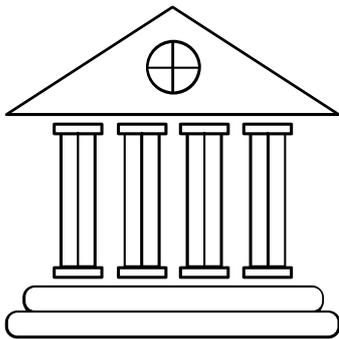
## ✓ **Autorisation de diffusion anticipée de films en VàD**

La loi d'urgence autorise le Centre national du Cinéma (CNC) à accorder à certains films des autorisations de diffusion en vidéo à la demande.

# Démocratie, État de droit et Justice

Notre démocratie et notre État de droit continuent de vivre pleinement pendant la crise.

## Élections et vie politique



### ✓ Suspension des réformes structurelles

Les principales réformes sont suspendues jusqu'à nouvel ordre : retraites, assurance chômage, APL, etc.

### ✓ Report du second tour des élections municipales et communautaires

5000 communes organiseront le second tour au plus tard en juin 2020, si les conditions sanitaires le permettent.

### ✓ Prolongation des conseils municipaux élus en 2014

Les élus municipaux actuels pourront siéger lors de conseils municipaux virtuels.

### ✓ Report des élections consulaires

Les élections destinées aux Français établis hors de France sont reportées au plus tard en juin 2020, si les conditions sanitaires le permettent.

### ✓ Maintien des présidents et vice-présidents des établissements public de coopération intercommunaux (EPCI)

### ✓ Prorogation de la durée de validité des titres de séjour

Prolongation exceptionnelle jusqu'à nouvel ordre.

## Justice pénale

### ✓ Fins de peine à domicile

Assouplissement des conditions permettant aux détenus de peines légères d'exécuter leurs fins de peine à domicile.

### ✓ Forfait téléphone pour les détenus

Les détenus auront droit à un forfait ainsi que d'un service de messagerie leur permettant de rester en contact avec leurs proches.

### ✓ Aide aux détenus les plus démunis

Notamment ceux empêchés de travailler, pour acheter des produits de la vie courante en détention.

### ✓ Télévision pour les détenus

Les prisonniers bénéficieront de la gratuité de la télévision en cellule.

### ✓ Détenus présentant une pathologie

Des mesures judiciaires de suspension de peine seront plus faciles à obtenir pour soulager nos prisons.

### ✓ Prolongation des ordonnances de protection et des ordonnances d'assistance éducative

Celles expirant pendant la période de confinement sont systématiquement prolongées.

## Autres

### ✓ Les « téléphones grave danger »

Ces téléphones continueront à être distribués par le Service de l'accès au droit et à la justice et de l'aide aux victimes aux juridictions.

### ✓ La fermeture des frontières de l'UE

Le président de la République a annoncé la fermeture, à partir du 17 mars et pour 30 jours, des frontières extérieures de l'espace européen.

# Lutte contre les violences conjugales et inégalités de genre

La crise sanitaire et les consignes de confinement peuvent exacerber les violences sexistes et sexuelles ou conjugales.

## Lutte contre les violences conjugales



### ✓ **Maintien du 3919 et [arretonslesviolences.gouv.fr](https://www.arretonslesviolences.gouv.fr)**

Le 3919 est disponible de 9:00 à 19:00 du lundi au samedi et le site web est actif en permanence. Si vous êtes victime ou témoin, appelez le 17 pour une intervention d'urgence.

### ✓ **Lancement d'une plateforme de logements pour l'éviction des auteurs de violences conjugales**

Un dispositif exceptionnel et temporaire sera bientôt disponible, destiné à rendre efficace l'éviction du domicile familial.

### ✓ **Centres d'hébergements d'urgence**

20 000 nuitées d'hébergement pour mettre fin à la cohabitation avec le conjoint violent.

### ✓ **Maintien des traitements des contentieux essentiels et notamment les affaires de violences conjugales**

Les services sont maintenus pendant la période du confinement.

### ✓ **Fonds spécial d'1 million d'euros pour les associations**

Le fonds est destiné à l'équipement pour le télétravail, les déplacements en taxi en commissariat et gendarmerie, et à la préparation de l'après confinement pour les femmes qui auront besoin d'un accompagnement juridique ou psychologique.

## ✓ Un « Guide pour les parents confinés »

50 experts partagent leurs conseils pour la vie de parent de tous les jours. [Un guide à retrouver ici.](#)

## ✓ Points d'accompagnements éphémères dans les centres commerciaux

En partenariat avec Unibail, pour recueillir la parole des femmes victimes de violences conjugales et les accompagner avec une association.

## ✓ Alertes en pharmacie

Possibilité d'alerter un danger pour une intervention des forces de police en cas de violences conjugales.

## Accès à la santé

### ✓ Les consultations nécessaires aux IVG médicamenteuses autorisées

Elles pourront être réalisées sous forme de téléconsultations, si la femme le souhaite et le praticien l'estime possible

### ✓ Pilule contraceptive

Possibilité de l'obtenir en pharmacie sur simple présentation de l'ordonnance, même si celle-ci est datée.

### ✓ IVG médicamenteuse autorisée jusqu'à 9 semaines à domicile

## ✓ Les condamnés pour violences conjugales sont exclus des mesures exceptionnelles de libération anticipée et de réductions de peine supplémentaires

### ✓ Alerter depuis son téléphone

Les victimes de violences conjugales peuvent désormais donner l'alerte par sms au 114, discrètement depuis leur téléphone.

### ✓ Accès à l'IVG

L'accès est catégorisé comme mesure urgente et les centres seront équipés de masques et prêt à accueillir.

### ✓ Juridictions d'urgence des violences conjugales

### ✓ Disponibilité de la contraception d'urgence

L'État s'assurera qu'elle soit disponible pour toute la durée du confinement, et ce sans ordonnance en pharmacie.

# Transition écologique, agriculture et transports

Au regard du contexte épidémique en France, l'État et les collectivités territoriales sont pleinement mobilisés pour assurer la continuité du transport, de la collecte des déchets, de l'énergie et venir en aide à nos agriculteurs.

## Environnement

### ✓ **Lancement de [#Écologiechezvous](#)**

Mise en place d'un répertoire de gestes simples, pour continuer à préserver et améliorer notre environnement.

### ✓ **Collecte et traitement des déchets**

Grâce aux efforts des entreprises et des employés du secteur, les déchets ménagers continueront d'être collectés, dans le respect des mesures sanitaires.

### ✓ **Contrôle technique du véhicule**

Mise en place d'un délai de tolérance de 3 mois pour les véhicules légers et de 15 jours pour les véhicules lourds.

## Transports

### ✓ **Nettoyage désinfectant des véhicules/rames**

Au moins une fois par jour dans les transports publics (sauf métros et RER).

### ✓ **Points d'eau ou de gel hydro-alcoolique**

Ils sont obligatoires sur les lieux de chargement et de déchargement.

### ✓ **Interdiction de la vente de titres de transport à bord**

### ✓ **Livraisons à domicile**

Autorisation pour les livreurs de laisser les colis devant les portes et suspension des obligations de signatures pour remise.

### ✓ **Mesures barrières obligatoires**

pour les conducteurs et les personnels de chargement/déchargement.

## Agriculture

### ✓ **Volontaires pour aider le secteur agricole**

Création d'une [plateforme en ligne](#) regroupant toutes les offres d'emploi. Fin mars, plus de 150 000 personnes s'étaient déjà inscrites.

### ✓ **Présélection des candidats dans le secteur agricole**

Pôle emploi pourra prendre en charge la présélection des candidats pour les employeurs qui le souhaitent.

### ✓ **Cumul des indemnités et du salaire**

Un salarié peut désormais cumuler son indemnité d'activité partielle avec le salaire de son contrat de travail dans la filière agroalimentaire.

### ✓ **Maintien de l'ouverture de la télédéclaration des aides « surfaces » au 1er avril 2020, report de la fin des déclarations au 15 juin 2020**

L'ouverture de la télédéclaration de la campagne 2020 est maintenue au 1er avril 2020 et la date limite de dépôt des demandes est reportée du 15 mai au 15 juin, sans pénalités.

# L'Europe qui agit

Pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire et de la crise économique, l'Europe a pris des décisions historiques pour aider les États membres. Elle doit maintenant favoriser la solidarité entre les États, parce que nous ne sommes pas égaux devant la crise.

## ✓ Une initiative franco-allemande pour la relance

L'initiative repose sur 4 piliers : une Europe de la santé avec une stratégie commune face aux épidémies, une nouvelle solidarité par la création d'un fonds de relance, doté de 500 milliards d'euros financés par une dette émise par la Commission européenne, une accélération de la transition écologique et numérique et une Europe souveraine d'un point de vue économique.

## ✓ Création de la réserve médicale européenne rescEU

50 millions d'euros financés à 90% par la Commission européenne seront destinés à une réserve de matériel médical et à long terme à un vaccin contre le Covid-19.

## ✓ Mise en place d'une équipe européenne d'experts scientifiques

Un groupe consultatif dont la mission est d'élaborer des lignes directrices de l'UE relatives à des mesures de gestion des risques.

## ✓ Suspension des règles de discipline budgétaire

Les États européens pourront injecter autant d'argent que nécessaire dans leur économie afin de lutter contre les retombées de l'épidémie.

## ✓ Mobilisation financière

Une série de mesures dont des arrangements de trésorerie, le paiement différé des impôts, un fonds de soutien de 37 milliards d'euros pour les systèmes de santé, les entreprises et les travailleurs touchés.

## ✓ BCE : un plan d'urgence de 750 milliards d'euros

Le plan inclut des rachats de titres d'ici à fin 2020 et l'achat d'obligations d'État et d'entreprises.

## ✓ Maintien à domicile des travailleurs frontaliers

Accord avec l'Allemagne, la Belgique, la Suisse et le Luxembourg pour maintenir le régime d'imposition qui leur est applicable suite au confinement.

## ✓ De l'aide concrète entre pays

La France et l'Allemagne ont fourni à l'Italie plus de masques que la Chine. L'Autriche a envoyé 1,6 million de masques. La Belgique a rapatrié des citoyens de 14 pays européens, la France de 22. L'Allemagne accueille 123 patients français et italiens. Une dizaine de médecins polonais a été envoyée en Italie.

## ✓ Un soutien transfrontalier

L'Allemagne, la Suisse et le Luxembourg accueillent des patients français dans leurs hôpitaux.

# Français de l'étranger

Ils sont la voix de la France dans le monde et sont coupés de leur pays à l'heure de la pandémie mondiale. Des mesures exceptionnelles ont été mises en place pour faciliter leur rapatriement ou faciliter certaines démarches administratives.

## ✓ Dispositif sanitaire pour les expatriés vulnérables

20 millions d'euros sont dédiés à ce dispositif qui repose notamment sur des mécanismes de télésuivi et de téléconsultation, ainsi que sur la disponibilité de médicaments et d'oxygène et, en dernier ressort, pour nos compatriotes qui seraient en situation de détresse sanitaire.

## ✓ Mise en place d'aides sociales à disposition des consulats et ambassades

50 millions d'euros seront mobilisés pour répondre aux besoins accrus des plus démunis de nos compatriotes, qui ne disposent d'aucune aide de la part de leur Etat de résidence, des assureurs ou des structures locales

## ✓ Renforcement des dispositifs de bourses scolaires

L'examen des demandes de bourses scolaires sera prolongé jusqu'au 15 mai et les conseils consulaires pourront prendre en compte une éventuelle baisse de revenus consécutive à la crise sanitaire.

## ✓ Un soutien financier pour l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE)

Une avance France Trésor de l'ordre de 100 millions d'euros sera mobilisée pour remédier aux besoins de trésorerie de de tous les établissements qui en auront besoin, quel que soit leur statut.

## ✓ Rapatriement d'urgence des Français bloqués à l'étranger

Le Quai d'Orsay a organisé le retour dans l'Hexagone de 130.000 Français éparpillés dans 140 pays depuis le 15 mars.

## ✓ [Sosuntoit.fr](https://www.sosuntoit.fr)

Lancement d'une solution web pour aider les Français en difficulté en Europe et dans le monde.

## ✓ Fin du délai de carence pour les Français et Françaises qui rentrent en urgence de l'étranger

Les Français expatriés rentrés en France entre le 1er mars 2020 et le 1er juin 2020 et n'exerçant pas d'activité professionnelle sont affiliés à l'assurance maladie et maternité sans que puisse leur être opposé un délai de carence.

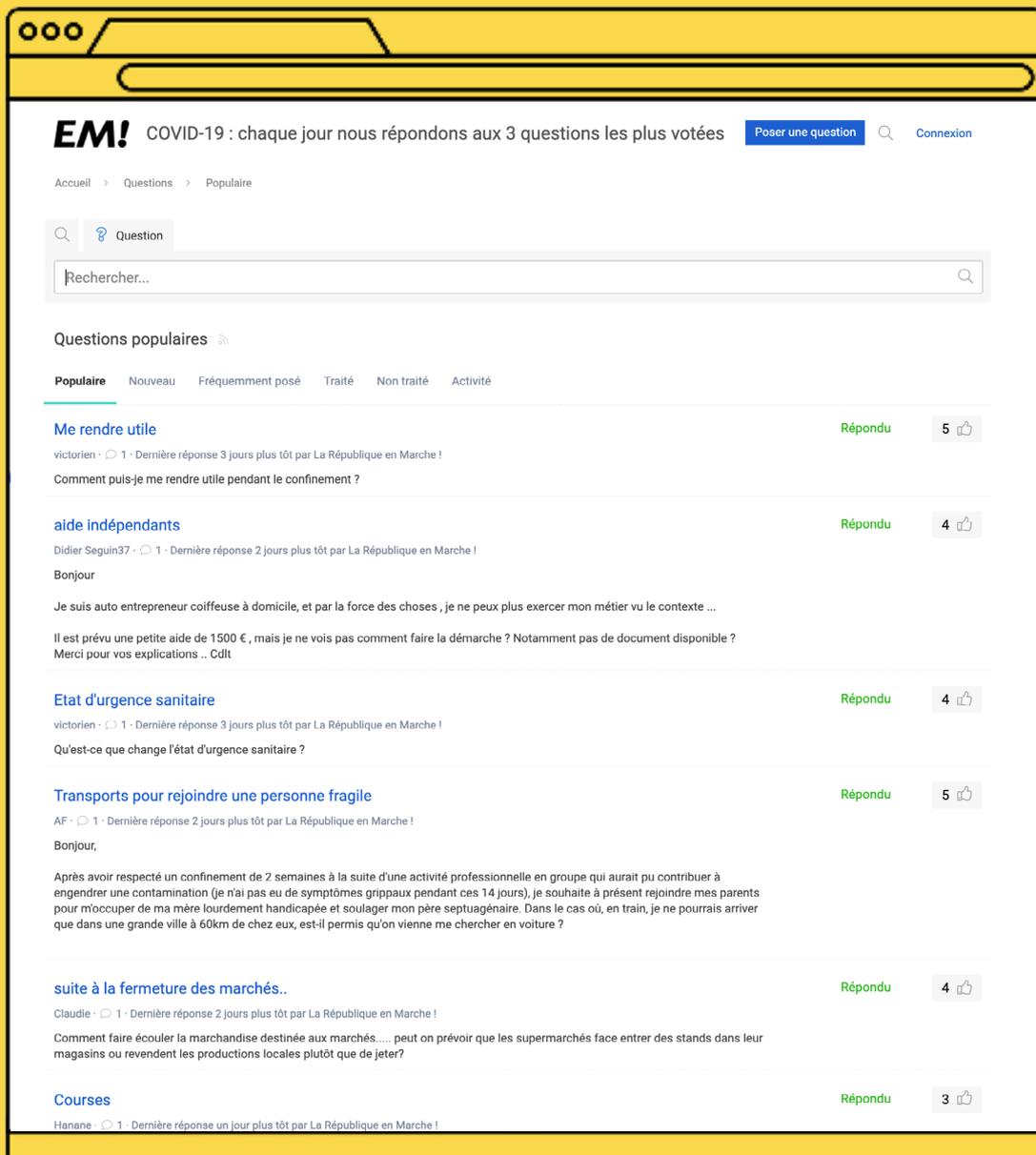
## ✓ Dispositions spéciales pour les retraités à l'étranger

Des dispositions particulières sont prises pour les retraités qui vivent à l'étranger et doivent retourner des justificatifs indispensables au paiement de leur retraite.

## ✓ Maintien du statut fiscal pour les non-résidents

Maintien du statut fiscal de non-résident pour tous les contribuables non-résidents qui se retrouvent bloqués en France en raison de la fermeture des frontières.

**Vous avez des questions  
concernant les mesures  
ou le confinement ?**  
**en-marche.fr/hotline-covid-19**



**EM!** COVID-19 : chaque jour nous répondons aux 3 questions les plus votées [Poser une question](#) [Connexion](#)

Accueil > Questions > Populaire

Rechercher...

Questions populaires

Populaire Nouveau Fréquemment posé Traité Non traité Activité

**Me rendre utile** Répondu 5

victorien · 1 · Dernière réponse 3 jours plus tôt par La République en Marche !  
Comment puis-je me rendre utile pendant le confinement ?

**aide indépendants** Répondu 4

Didier Seguin37 · 1 · Dernière réponse 2 jours plus tôt par La République en Marche !  
Bonjour

Je suis auto entrepreneur coiffeuse à domicile, et par la force des choses, je ne peux plus exercer mon métier vu le contexte ...  
Il est prévu une petite aide de 1500 €, mais je ne vois pas comment faire la démarche ? Notamment pas de document disponible ?  
Merci pour vos explications .. Cdt

**Etat d'urgence sanitaire** Répondu 4

victorien · 1 · Dernière réponse 3 jours plus tôt par La République en Marche !  
Qu'est-ce que change l'état d'urgence sanitaire ?

**Transports pour rejoindre une personne fragile** Répondu 5

AF · 1 · Dernière réponse 2 jours plus tôt par La République en Marche !  
Bonjour,

Après avoir respecté un confinement de 2 semaines à la suite d'une activité professionnelle en groupe qui aurait pu contribuer à engendrer une contamination (Je n'ai pas eu de symptômes grippaux pendant ces 14 jours), je souhaite à présent rejoindre mes parents pour m'occuper de ma mère lourdement handicapée et soulager mon père septuagénaire. Dans le cas où, en train, je ne pourrais arriver que dans une grande ville à 60km de chez eux, est-il permis qu'on vienne me chercher en voiture ?

**suite à la fermeture des marchés..** Répondu 4

Claudie · 1 · Dernière réponse 2 jours plus tôt par La République en Marche !  
Comment faire écouler la marchandise destinée aux marchés..... peut on prévoir que les supermarchés face entrer des stands dans leur magasins ou revendent les productions locales plutôt que de jeter?

**Courses** Répondu 3

Hanane · 1 · Dernière réponse un jour plus tôt par La République en Marche !

LA RÉPUBLIQUE  
**En Marche !**